



Informations sur l'acquisition du langage

Développement habituel du langage chez l'enfant

Premiers mois

- Babillage
- Vocalisations : «areu»

6-8 mois

- Syllabes répétées
- Vocalise quand on lui parle

12 mois

- Syllabes redoublées
- Premiers mots
- Réagit à son prénom

18 mois

- Mots reconnaissables en situation avec l'objet
- Imité (intonations, bruits, cris d'animaux)
- Fait des discours seul (jargon)
- Comprend des mots et consignes simples

2 ans

- Phrases avec juxtaposition de mots : «papa, pati»
- Parle de lui : «moi» ou prénom
- Montre des parties du corps sur ordre
- Comprend des ordres ou consignes complexes

3 ans

- S'exprime par phrases
- Utilise le «je»
- On peut bavarder avec lui
- Encore quelques difficultés à prononcer des mots complexes : «pestacle», «crain»...
- Chante ou récite des comptines

Contacts 27 et 76

pour le dépistage auditif néonatal
en Normandie

Réseau de Périnatalité de Normandie

Antenne de Rouen

33 boulevard de l'Yser - 76000 ROUEN

Standard : 02 32 20 53 06

Courriel : audition2776@perinat-normandie.fr

CH de Dieppe

Avenue Pasteur - BP 219
76202 DIEPPE cedex

Service ORL : 02 32 14 70 13

Maternité : 02 32 14 76 54

CHI Caux Vallée de Seine

Site de Lillebonne

19 avenue du Président René Coty
76170 LILLEBONNE

Maternité : 02 35 39 36 36

CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil

Rue du Docteur Villers
Saint-Aubin-lès-Elbeuf - BP 310
76503 ELBEUF

Service ORL : 02 32 96 35 99

Maternité : 02 32 96 35 23

CH du Belvédère

72 rue Louis Pasteur
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Maternité : 02 35 15 64 64

CH Eure-Seine Site d'Évreux

Rue Léon Schwarzenberg - BP 83
27015 ÉVREUX cedex

Service ORL : 02 32 33 80 92

Maternité : 02 32 33 80 87

CHI du Pays des Hautes Falaises Site de Fécamp

100 avenue du Président
François Mitterrand
76400 FÉCAMP

Service ORL : 02 35 10 90 38

Maternité : 02 35 10 90 72

CH de Gisors

Route de Rouen
27140 GISORS

Maternité : 02 32 27 76 76

(poste 7624)

CHU de Rouen

37 boulevard Gambetta
76000 ROUEN

Service ORL : 02 32 88 82 01

Maternité : 02 32 88 82 44

Clinique Mathilde (Rouen)

7 boulevard de l'Europe - BP 1128
76175 ROUEN cedex

Maternité : 02 32 81 10 10

CH Eure-Seine

Site de Vernon

5 rue du Docteur Burnet
27200 VERNON

Service ORL : 02 32 71 69 59

Maternité : 02 32 71 66 00

Pour les RDV de reconvocation, merci de contacter en priorité
les services ORL existants sinon les maternités

Vérification de l'audition

des NOUVEAU-NÉS en Normandie



Document d'information à destination des parents

Création : juin 2020. Réédition : décembre 2025 (V4)





Pourquoi dépister ?

La surdité est le handicap le plus fréquent

à la naissance avec une prévalence de 1 à 3/1000 nouveau-nés atteints.

Le dépistage de la surdité est systématique au sein de chaque maternité. Il permet, si nécessaire, une prise en charge précoce de l'enfant malentendant dès l'âge de 6 mois.

Ce dépistage sera réalisé, après accord oral d'au moins un des deux parents et en sa présence.



L'objectif de ce dépistage est la mise en place précoce des meilleures conditions pour favoriser le développement du langage et la communication de l'enfant sourd au sein de la famille.

Ce programme est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Réseau de Périnatalité de Normandie.

Vérification de l'audition des NOUVEAU-NÉS en Normandie

Votre enfant va bénéficier d'un dépistage auditif

Ce test a lieu entre le deuxième et le quatrième jour après l'accouchement. Il est gratuit.



Il est rapide et indolore et consiste à mettre un émetteur récepteur à l'entrée du conduit auditif pour enregistrer l'activité des cellules de l'oreille interne,

Résultats

- Si ce test est CONCLUANT, cela confirme la bonne audition de votre enfant à la naissance.
- Si ce test n'est PAS CONCLUANT, cela ne veut pas dire que votre enfant est mal entendant, mais cela nécessitera un contrôle environ 3 semaines après la naissance. Ce contrôle sera réalisé dans un service ORL ou dans votre maternité. Dans ce cas, vous serez convoqués par courrier ou par téléphone et nous insistons pour que vous répondez positivement à cette convocation dans l'intérêt de votre enfant.
- Si votre enfant n'a pas pu être testé avant sa sortie de la maternité, vous recevrez une convocation par le service ORL ou la maternité.



et/ou de mettre deux oreillettes autour des oreilles de l'enfant et de coller des électrodes sur la nuque, le front et la partie inférieure du cou.

Nous souhaitons insister sur un dernier point: un test CONCLUANT bien que très rassurant ne permet pas d'affirmer que l'enfant n'aura jamais de problème auditif et tout doute sur l'audition de votre enfant, quelque soit son âge, devra vous amener à consulter un médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie (ORL).

De même, en cas de surdité importante (appareillage auditif) chez un membre de votre famille, il est souhaitable de faire suivre votre enfant, (même en cas de test rassurant à la maternité), par un médecin ORL, tous les 6 mois, jusqu'à l'âge de trois ans.

Nous comptons sur votre compréhension et votre participation pour la réalisation de ce test.

Les équipes soignantes de maternité, de néonatalogie et d'ORL.

Informations sur vos données personnelles

Le dépistage auditif néonatal implique la collecte de données relatives à la santé de votre enfant ainsi que de données personnelles vous concernant pour assurer le suivi de votre enfant et nous permettre de vous recontacter si besoin. Ces données sont transmises de manière sécurisée au centre régional de dépistage néonatal (CRDN CHU de Caen) puis complétées si besoin et analysées par le Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN) qui est responsable de leur traitement.

Vous trouverez des informations relatives à ce traitement et à vos droits sur le site Internet du RPN

<https://www.perinat-normandie.fr/politique-de-confidentialite/>